

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le mercredi 14 mai 2008 à 20 h 30 à la Maison du Canton à BENEJACQ, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de Communes. M. Philippe SOUBIELLE, Maire délégué de Mifaget, assistait également à la réunion.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été soumises au vote des délégués.

ADMINISTRATION GENERALE

Election du Bureau :

Il a été procédé à l'élection du Bureau (6 vice-présidents et 17 membres) à bulletin secret :

Poste	Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	ONT OBTENU	Nombre de voix	
1er Vice-Président	56	56	6	0	Mr Michel CASSOU	50	ELU
2ème Vice-Président	56	56	2	2	Mr Jean ARRIUBERGE	52	ELU
3ème Vice-Président	56	56	5	1	Mr Jean SAINT JOSSE	50	ELU
4ème Vice-Président	56	56	3	3	Mr Jean Yves PRUDHOMME	50	ELU
5ème Vice-Président	56	56	4	1	Mr Guy CHABROUT	51	ELU
6ème Vice-Président	56	56	5	0	Mr Jean Marie BERCHON	51	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Bernard ARRABIE	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Georges BORDENAVE	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Jean Jacques LAFFITTE	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Pierre SAUBATTE	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Jacques ROBERT	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Frédéric NIHOUS	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Thomas PANIAGUA	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Alain VIGNAU	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Marc DUFAU	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Michel MINVIELLE	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Serge CASTAIGNAU	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Philippe BAREILLE	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Xavier DE CANET	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Stéphane VIRTO	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Maurice REY	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Pierre ANDRES	56	ELU
Membre	56	56	0	0	Mr Michel TIRADON	56	ELU

Mise en place des Commissions :

Le Président a proposé la mise en place des commissions suivantes :

- 1- Finances et Administration Générale
 - Prospective et étude de la marge de manœuvre financière sur les 5 à 10 prochaines années,
 - Etude de la structuration des services de la Communauté de Communes pour favoriser son développement,
- 2- Environnement – Déchets
 - Déchets Ménagers, déchèteries, relations avec le Syndicat Mixte de Traitement des déchets du Bassin Est du Béarn (SMTD),
 - SPANC
 - Développement durable
- 3- Développement Economique et Emploi
 - Conduite du volet Economie du Contrat Communautaire passé avec le Conseil Général,
 - Gestion du PAE Monplaisir,
 - Création et gestion de zones d'activités industrielles, de bâtiments relais,
 - Relations avec la Mission locale pour les jeunes et l'ANPE,
- 4- Aménagement de l'Espace
 - Etudes de développement et d'aménagement
 - Création de réserves foncières pour préserver et permettre le développement de la Communauté de Communes,
 - Participation au Pays du Grand Pau,
 - SCOT
 - TIG ET SIG
 - Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes membres
- 5- Tourisme et Mise en valeur du Territoire
 - Conduite de l'Office de tourisme communautaire
 - Sentiers pédestres de randonnées
- 6- Habitat-Logement
 - Conduite du volet Habitat du Contrat Communautaire passé avec le Conseil Général
 - OPAH...
- 7- Petite Enfance
 - Conduite du volet Petite Enfance du Contrat Communautaire
 - Gestion du Jardin d'enfants « La Capucine » puis des futures crèches et de la Ludothèque
 - Suivi du Relais Assistantes Maternelles des 2 Gaves
- 8- Culture, Jeunesse et Sports
 - Conduite du volet Culture du Contrat Communautaire
 - Contrat Educatif Temps Libre à passer avec la CAF et la « Jeunesse et Sports »
 - Gestion et suivi de la piscine communautaire couverte
 - Suivi de l'Enseignement musical
 - Octroi d'aides financières aux associations pour des manifestations d'intérêt communautaire
- 9- Bâtiments
 - Suivi des travaux de construction et de l'entretien courant de l'ensemble des bâtiments de la Communauté de Communes, y compris des commissions de sécurité, d'accès au public et aux personnes handicapées (siège, bâtiments des services techniques, piscine communautaire couverte, crèches, RAM, ludothèque, bâtiments relais, bâtiment ANPE/ Mission Locale, etc...)
- 10- Communication
 - Communication de la Communauté de Communes
 - Développement d'un lien entre les administrés des deux cantons avec leur territoire Communautaire,
 - Développement d'un lien avec les différentes municipalités du territoire pour leur fournir régulièrement des informations sur les différents projets ou sur les actions des services de la Communauté de Communes,
 - Développement du site Internet de la Communauté de Communes,

11- Services aux personnes

- Conduite du volet « service aux personnes » du Contrat Communautaire,
- Etude d'une restauration collective des écoles et des personnes à domicile,
- Relations avec le CLIC,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a décidé la mise en place des commissions suivantes :

Désignation de la commission	Responsable
Finances et Administration Générale	Mr Michel CASSOU
Environnement-Déchets	Mr Jean ARRIUBERGE
Développement Economique et Emploi	Mr Jean SAINT JOSSE
Aménagement de l'espace	Mr Jean Yves PRUDHOMME
Tourisme et Mise en valeur du territoire	Mr Guy CHABROUT
Habitat-Logement	Mr Jean Marie BERCHON
Petite enfance	Mr Thomas PANIAGUA
Culture, Jeunesse et Sports	Mr Marc DUFAU
Bâtiments	Mr Maurice REY
Communication	Mr Michel MINVIELLE GUILHEMARNAUD
Services aux personnes	Mr Pierre SAUBATTE

Le conseil a précisé en outre que ces commissions pourront être composées de délégués titulaires, de délégués suppléants ainsi que des deux Maires-délégués de CAPBIS et de MIFAGET.

Désignation des délégués à l'Association Mission Locale pour les jeunes Pau Pyrénées :

L'assemblée, après vote, a désigné comme représentants de la Communauté de Communes à l'Association Mission Locale pour les jeunes Pau Pyrénées :

- Mme Michelle BAUCE
- Mr Marc DUFAU
- Mme Héléne MINE

Désignation des représentants des communes au conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme Communautaire :

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	ARRABIE	Bernard
ARROS DE NAY	BERNADAUX	Yvan
ARTHEZ D'ASSON	BOURIE	Maryse
ASSON	FRECHOU	Bruno
BALIROS	ROBERT	Jacques
BAUDREIX	ESCALE	Francis
BENEJACQ	LAVIGNE DU CADET	Pierre
BEUSTE	VIGNAU	Alain
BOEIL BEZING	CALESTREME	Joseph
BORDERES	LAULHE	Alain
BORDES	CASTAGNAU	Serge
BOURDETTES	BAREILLE	Philippe
BRUGES CAPBIS MIFAGET	LAGARDE	Michel
COARRAZE	SOUVERBIELLE	Jean
HAUT DE BOSDARROS	ARRIULOU	Olivier
IGON	LAGOIN	Jacques
LAGOS	BAUCE	Michelle
LESTELLE BETHARRAM	BERCHON	Jean marie
MIREPEIX	MINE	Héléne
MONTAUT	CAPERET	Alain
NAY	CHABROUT	Guy
PARDIES PIETAT	BREQUE	Michel
SAINT ABIT	ANDRES	Pierre
SAINT VINCENT	DOUSSINE	Roger

Désignation des délégués à l'Association de Gestion du « Relais des deux Gaves »

L'assemblée, après vote, a désigné comme représentants de la Communauté de Communes à l'Association de Gestion du « Relais des deux Gaves » :

Membres titulaires (7)	Membres suppléants (7)
Mr Thomas PANIAGUA	Mr Bruno FRECHOU
Mr Alain LAULHE	Mr Jacques LAGOIN
Mme Michelle BAUCE	Mme Marie Françoise GROUSSET
Mme Sylvette CAPERAA BOURDA	Mr Hubert VIGNAU
Mr Francis ESCALE	Mr Philippe BAREILLE
Mr Alain VIGNAU	Mr Pierre SAUBATTE
Mr Bernard ARRABIE	Mme Maryse BOURIE

Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Pôle aéronautique Bordes-Assat :

L'assemblée, après vote, a désigné comme représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pôle aéronautique Bordes-Assat :

Membres titulaires (4)	Membres suppléants (4)
Mr Christian PETCHOT BACQUE	Mr Jean Marie BERCHON
Mr Michel CASSOU	Mr Thomas PANIAGUA
Mr Jean Yves PRUDHOMME	Mr Alain VIGNAU
Mr Jean SAINT JOSSE	Mr Jacques ROBERT

Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'aéroport Pau-Pyrénées :

L'assemblée, après vote, a désigné comme représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte de l'aéroport Pau-Pyrénées :

Délégué titulaire (1)	Délégué suppléant (1)
Mr Michel CASSOU	Mr Philippe LAPLACE

Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets du Bassin Est :

L'assemblée, après vote, a désigné comme représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte pour le Traitement des déchets du Bassin :

Délégués titulaires (3)	Délégués suppléants (3)
Mr Jean ARRIUBERGE	Mr Michel LAGARDE
Mr Christian PETCHOT BACQUE	Mr Roger DOUSSINE
Mr Pierre LAVIGNE DU CADET	Mr Hervé LEROY

Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Grand Pau :

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, a décidé de repousser la désignation des délégués au Syndicat Mixte du Grand Pau à une prochaine réunion de façon à pouvoir bénéficier d'informations complémentaires relatives au SCOT et au Pays.

Désignation de la commission d'appel d'offres :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a désigné comme suit la commission d'appel d'offres :

Membres à voix délibérative :

Président	Membres titulaires (3)	Membres suppléants(3)
Mr Christian PETCHOT BACQUE	-Mr Michel CASSOU -Mr Maurice REY -Mr Jean ARRIUBERGE	-Mr Stéphane VIRTO -Mr Alain LAULHE -Mr Jacques ROBERT

Membres à voix consultative :

- Mr le Trésorier de NAY-Receveur de la Communauté de Communes
- Mr le Directeur Départemental de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes ou son représentant
- Le représentant du service technique compétent
- Les personnalités désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Désignation de la commission de délégation de service public

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a désigné comme suit la commission d'appel d'offres :

Membres à voix délibérative :

Président	Membres titulaires (5)	Membres suppléants (5)
M. Christian PETCHOT BACQUE	- Maurice REY - Michel CASSOU - Pierre LAVIGNE DU CADET -Jean SOUVERBIELLE - Jean Marie BERCHON	- Jean Michel GRANGE - Marc DUFAU - Jean ARRIUBERGE - Alain VIGNAU - Michel MINVIELLE

Membres à voix consultative :

- M. le Trésorier de NAY - Receveur de la Communauté de Communes
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes ou son représentant
- Le représentant du service technique compétent
- Les personnalités désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Délégation de pouvoirs au Bureau :

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a donné délégation au Bureau pour l'accomplissement de toutes formalités administratives réglementaires pour la préparation et la mise en œuvre de projets.

Délégation de pouvoirs au Président :

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a donné délégation au Président pour :

- Procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- Passer les contrats d'assurance.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou pour défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Communautaire.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite fixée par le Conseil Communautaire.

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

L'article R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice Président d'un EPCI à fiscalité propre soient fixées en fonction de la strate démographique à laquelle appartient la Communauté de Communes.

Le Président a rappelé que la Communauté de Communes appartient à la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants ; l'indemnité mensuelle maximale (valeur de l'IB 1015 au 1^{er} mars 2008), fixée par le décret n°2008-198 du 27 février 2008 :

- 67,50% du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 2525.35 € pour le Président,
- 24,73% du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 925.21 € pour chacun des Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a décidé d'attribuer :

- au Président, l'indemnité de fonction au taux de 67.50%.
- aux Vice Présidents, l'indemnité de fonction au taux de 24.73%.

Indemnité de conseil du receveur :

Le Président a exposé au conseil communautaire qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le conseil communautaire a décidé d'allouer à Monsieur Jean-Paul RANNOUX, receveur, l'indemnité de conseil fixée au taux complet.

Modification des statuts de la Communauté de Communes :

Le Président a proposé au Conseil Communautaire la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes pour le rédiger de la façon suivante :

« Le conseil de communauté élit en son sein un bureau composé de 24 membres représentant toutes les communes de la communauté. Il comportera, outre les membres du bureau, un Président et plusieurs Vice-Présidents. »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a accepté à la majorité la modification proposée.

Bénéjacq, le 12 juin 2008
Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUE